

Tulle, le 27 mars 2008

**COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 26 mars 2008**

---

***Secrétariat Général  
GR/KP/is***

L'an deux mil huit et le vingt-six mars à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

**Etaient présents :** M. Bernard COMBES, Maire – Mme Dominique GRADOR, M. Alain LAGARDE, Mme Christèle COURSAT, M. Michel BREUILH, M. Philippe BERNIS, Mme Magali LACHASSAGNE, M. Yves JUIN, M. Jean-Louis SOULIER, Mme Pierrette DEZIER, Maires - Adjoint, M. Yannik SEGUIN, M. Jean-Louis RATHONIE, Mme Annie BASTIE, Mme Arlette MARTIN- CUEILLE, M. Yves MEYRIGNAC, M. Jacques MARTHON, Mme Marylène DUPUY, M. Jean-Paul DEVEIX, M. Jacques SOULETIE, Mme Nicole DUPUY, M. Jean- Michel CLAUX, Mme Annette COMBASTEIL, Mme Elisa JEANTET-MAIRE, Mme Annabel MAGALHAES, Mme Patricia MORATILLE, Mme Laurence SIFAOUI-BUISSON, M. Michel CAILLARD, Mme Laurette SIEGEL soit 28 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient représentés :** M. Jacques VIREFLEAU par Mme Arlette MARTIN-CUEILLE, Mme Jocelyne BUGÉ - CHASTANET par Mme Christèle COURSAT, Mme Sylvie CHRISTOPHE par M. Alain LAGARDE, M. Christian PRADAYROL par Mme Laurence SIFAOUI-BUISSON.

**Etait absente :** Mme Sylvie NONI.

---

**Approbation du Compte rendu du Conseil municipal du 17 mars 2008**

***APPROUVE à l'unanimité***

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

**1- Délégations accordées au Maire et aux Adjointes conformément aux articles**

\* L.2122-22

\* L.2122-18

**du Code Général des Collectivités Territoriales**

L'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales énumère un certain nombre d'attributions que le Conseil municipal peut déléguer au Maire, la délégation étant consentie en tout ou partie et pour la durée de son mandat.

Cela permet de donner plus de souplesse à la gestion communale.

**Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal de déléguer au Maire la totalité des missions énumérées à l'article L 2122.22 :**

- 1- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux
- 2- Fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal
- 3- Procéder aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts contractés par la commune (y compris par la conclusion de nouveaux emprunts), procéder au réaménagement de la dette par la renégociation, le remboursement anticipé avec ou sans la souscription d'un nouvel emprunt et le remboursement par novation.

A ce titre, le Maire pourra réaménager la dette de la manière suivante :

- en passant d'un taux variable à un taux fixe ou d'un taux fixe à un taux variable
- en modifiant une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt
- en recourant à des opérations particulières, comme des emprunts obligataires ou des emprunts en devises,
- en instaurant des droits de tirage échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation
- en modifiant la durée du prêt
- en procédant à un différé d'amortissement
- en modifiant la périodicité et le profil de remboursement, par exemple en procédant à des remboursements anticipés

Le Maire pourra conclure tout avenant destiné à introduire dans les emprunts contractés par la Commune, une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus ou tout nouvel emprunt destiné à remplacer les emprunts contractés par la commune.

- 4- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant lorsque les crédits sont inscrits au budget
- 5- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
- 6- Passer les contrats d'assurance
- 7- Créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux

- 8- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- 9- Accepter les dons et les legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ni de charges
- 10- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 500 euros
- 11- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
- 12- Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes.
- 13- Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement
- 14- Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
- 15- Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, et, lorsque la commune en est titulaire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213.3 de ce même code
- 16- Intenter, au nom de la commune toute action en justice engagée par elle ou contre elle, quel que soit le domaine concerné
- 17- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 7 622 € par an.

Le Maire peut subdéléguer la signature de ces décisions à l'adjoint voire à un conseiller municipal dans les conditions prévues à l'article L 2122.18.

L'article L 2122.18 permet au Maire de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints.

*APPROUVE à l'unanimité*

## **2- Approbation du Règlement Intérieur du Conseil municipal**

*cf document annexe*

Le Code Général des Collectivités Territoriales stipule, dans son article L 2121-8, que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Conseil municipal établit son Règlement Intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Le Règlement Intérieur doit fixer :

- les conditions d'organisation du débat d'orientation budgétaire (art. L.2312-1)

- les conditions de consultation, par les conseillers municipaux, des projets de contrats ou de marchés (art.L.2121-12)
- les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales (art.L.2121-19)
- les modalités du droit d'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale dans les bulletins d'information générale diffusés par la commune (art.L.2121-27-1)

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la Règlement Intérieur ci-annexé.

*APPROUVE à l'unanimité*

### **3- Fixation des indemnités de fonctions du Maire, des Adjointes et Conseillers municipaux**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au conseil municipal d'adopter les dispositions suivantes concernant les indemnités du maire et des adjoints municipaux :

- le taux de l'indemnité du maire est fixé à 54 % du traitement mensuel afférent à l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique (IM821), étant entendu que les villes, qui, au cours de l'un au moins des trois exercices précédents, ont été attributaires de la dotation de solidarité urbaine, sont autorisées à voter des indemnités de fonction dans les limites correspondant à la strate démographique immédiatement supérieure, ce montant pouvant être lui-même majoré de 25 % au titre de commune chef-lieu de département.
- le taux de l'indemnité des maires adjoints est fixé à 20,38 % du traitement mensuel afférent à l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique (IM821).

Les indemnités seront revalorisées automatiquement avec les traitements de la fonction publique.

Les crédits correspondants seront imputés au budget de la commune, compte 6531.

### **Tableau récapitulatif**

	<b>Montant maximum mensuel brut attribuable en euros</b>	<b>Montant mensuel brut attribué en euros au 01/03/08</b>
<b>Maire</b>	<b>3 367,13 €</b>	<b>2 020.75 €</b>
<b>Adjointes (9)</b>	<b>1 234.61 €</b>	<b>762.29 €</b>

<b>Conseillers (19)</b>		<b>89.89 €</b>

*Enveloppe distribuable :  $3\,367.13 + (1\,234.61 \times 9) = 14\,478.62 \text{ €}$*

*Montant distribué :  $2\,020.75 + (762.29 \times 9) + (89.89 \times 19) = 10\,589.27 \text{ €}$*

*Monsieur Bernard COMBES* fait observer que le montant mensuel brut de l'indemnité allouée au Maire au 1<sup>er</sup> Mars 2008 est, dans le rapport additif, de 2 020,75 €.

Dans le document précédent, il était de 2 207,32 €.

Cette diminution correspond à l'aménagement qu'il a pu obtenir de la part de son employeur pour faire face à ses engagements personnels et familiaux.

Il a donc trouvé un aménagement à son emploi du temps et à sa quotité de salaire qui lui permet de maintenir l'indemnité qui avait été imaginée et décidée lors du mandat précédent.

Il n'y aura pas d'augmentation de l'indemnité du Maire, des Adjointes et des Conseillers délégués.

La disposition, prise lors du précédent mandat, d'indemniser les Conseillers délégués est maintenue.

*Monsieur Michel CAILLARD* demande si les montants des indemnités allouées sont les mêmes que sous le précédent mandat.

*Monsieur Bernard COMBES* répond que ce sont exactement les mêmes montants.

*Monsieur Michel CAILLARD* demande si tous les Conseillers Municipaux sont délégués.

*Monsieur Bernard COMBES* répond par l'affirmative.

*APPROUVE par 28 voix pour et 4 abstentions*

#### **4- Désignation des délégués du Conseil municipal au sein de divers organismes et commissions**

**Il est proposé au Conseil municipal de désigner les délégués du Conseil municipal au sein des divers organismes et commissions suivantes :**

- **Commissions municipales**

- **Projet urbain, travaux, environnement et développement durable** : Monsieur le Maire, Président de droit, Michel BREUILH, Philippe BERNIS, Yves JUIN, Jean Michel CLAUX, Jean Paul DEVEIX, Yves MEYRIGNAC, Annabel MAGALHAES, Jean Louis RATHONIE, Jacques MARTHON, Michel CAILLARD

- **Finances, affaires économiques et tourisme** : Monsieur le Maire, Président de droit, Alain LAGARDE, Christèle COURSAT, Jacques VIREFLEAU, Jacques SOULETIE, Christian PRADAYROL

- **Affaires scolaires, sport, jeunesse** : Monsieur le Maire, Président de droit, Dominique GRADOR, Magali LACHASSAGNE, Jean Louis SOULIER, Laurette SIEGEL, Nicole DUPUY, Yannik SEGUIN, Laurence SIFAOUI BUISSON

- **Affaires culturelles** : Monsieur le Maire, Président de droit, Alain LAGARDE, Arlette MARTIN CUEILLE, Elisa JEANTET MAIRE, Sylvie CHRISTOPHE, Jocelyne BUGE CHASTANET, Marylène DUPUY, Patricia MORATILLE

- **Affaires sociales** : Monsieur le Maire, Président de droit, Pierrette DEZIER, Sylvie NONI, Annette COMBASTEIL, Annie BASTIE, Laurence SIFAOUI BUISSON

- **Comités consultatifs**

- **Atelier d'Urbanisme et d'Aménagements Durables** :

Membres : Monsieur le Maire, Président de droit, Michel BREUILH, Philippe BERNIS, Yves JUIN, Jean Michel CLAUX, Jean Paul DEVEIX, Yves MEYRIGNAC, Annabel MAGALHAES, Jean Louis RATHONIE, Jacques MARTHON, Michel CAILLARD

\* représentants d'associations

\* représentants institutionnels

\* personnalités qualifiées

- **Commission Extra Municipale des Sports**

Membres :

\* élus référents : Monsieur le Maire, Dominique GRADOR, Magali LACHASSAGNE, Jean Louis SOULIER, Laurette SIEGEL, Nicole DUPUY, Yannik SEGUIN, Laurence SIFAOUI BUISSON

\* représentants des clubs sportifs : 15

\* représentants du sport scolaire ou universitaire : 2

\* représentants des clubs d'entreprises : 1

\* représentants des associations de quartier : 1

\* représentants de la médecine du Sport et du CDOS : 2

\* représentants de la Direction Départementale de la Jeunesse et du Sport : 1

\* représentants de l'espace jeunes : 1

\* personnalités qualifiées : Directeur « Education, Sport, Jeunesse » de la Ville, Chef du Service des Sports de la Ville, toutes personnes susceptibles d'apporter des éclairages sur les sujets abordés

- **Autres commissions municipales**

- **Commission d'appel d'offres**

Titulaires :

- Monsieur le Maire
- Michel BREUILH (en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Maire)
- Yves JUIN
- Philippe BERNIS
- Alain LAGARDE
- Jacques VIREFLEAU
- Michel CAILLARD

Suppléants :

- Yves MEYRIGNAC
- Elisa JEANTET MAIRE
- Annie BASTIE
- Jacques SOULETIE
- Patricia MORATILLE

Calcul du quotient :  $33 : 5 = 6.6$

Nombre de représentants de chaque liste :

- Liste 1 :  $29 : 6.6 = 4.4$  soit 4 sièges
- Liste 2 :  $4 : 6.6 = 0.6$  soit 0 siège

4 sièges sont donc attribués à la liste 1. Il en reste 1 à pourvoir.

Calcul du reste :

- Liste 1 :  $29 - (4 \times 6.6) = 2,6$
- Liste 2 :  $4 - (0 \times 6.6) = 4$

La 5<sup>ème</sup> siège est attribué à la liste 2.

- **Jurys de concours**

Composés des mêmes membres que la Commission d'Appel d'Offres

- **Organismes divers**

- **Syndicat Intercommunal de Traitement et de Ramassage des Ordures Ménagères du Pays de Tulle :**

Titulaires : Jean Michel CLAUX, Philippe BERNIS

Suppléants : Annabel MAGALHAES, Sylvie CHRISTOPHE

**- Syndicat Intercommunal Naves - Seilhac - Tulle**

Titulaires : Marylène DUPUY, Annie BASTIE.

Suppléants : Nicole DUPUY, Magali LACHASSAGNE

**- Syndicat Intercommunal de la Vallée du Coiroux**

Titulaires : Jacques MARTHON, Annie BASTIE

Suppléants : Jean Michel CLAUX, Jacques VIREFLEAU

**- Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Centre de Secours du Pays de Tulle**

Titulaires : Magali LACHASSAGNE, Yves JUIN, Elisa JEANTET MAIRE, Philippe BERNIS, Annette COMBASTEIL, Jean Louis RATHONIE, Michel CAILLARD

Suppléants : Jocelyne BUGE CHASTANET, Yves MEYRIGNAC, Yannik SEGUIN, Sylvie CHRISTOPHE, Sylvie NONI, Annie BASTIE, Laurence SIFAOUI BUISSON

**- Communauté de Communes Tulle Cœur de Corrèze**

10 délégués pour la ville - centre

Titulaires : Alain LAGARDE, Dominique GRADOR, Christèle COURSAT, Philippe BERNIS, Michel BREUILH, Magali LACHASSAGNE, Yves JUIN, Jacques VIREFLEAU, Christian PRADAYROL, Michel CAILLARD

Suppléants : Jean Louis SOULIER, Jacques MARTHON, Sylvie NONI, Sylvie CHRISTOPHE, Yves MEYRIGNAC, Annie BASTIE, Elisa JEANTET MAIRE, Jocelyne BUGE CHASTANET, Laurence SIFAOUI BUISSON, Patricia MORATILLE

**- Conseil d'Administration de l'OPHLM**

Jean Paul DEVEIX, Jacques MARTHON, Michel BREUILH, Annie BASTIE, Jocelyne BUGE CHASTANET

**- Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles**

Titulaires : Monsieur le Maire, Président de droit, Dominique GRADOR, Président délégué, Magali LACHASSAGNE, Jean Louis SOULIER, Laurette SIEGEL, Nicole DUPUY, Yannik SEGUIN, Annabel MAGALHAES, Jean Michel CLAUX, Jacques SOULETIE, Laurence SIFAOUI BUISSON

**- Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale**

Titulaires : Monsieur le Maire, Président de droit, Pierrette DEZIER, Sylvie NONI, Annette COMBASTEIL, Annie BASTIE, Yannik SEGUIN, Jacques SOULETIE, Laurence SIFAOUI BUISSON

**- Conseil d'Administration du Comité des Œuvres Sociales : Annette COMBASTEIL**

**- Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de Tulle**



Titulaires : Monsieur le Maire, Président de droit, Pierrette DEZIER, Annie BASTIE,  
Christian PRADAYROL

**- Comité de la Corrèze de la Ligue contre le Cancer : Jean Louis SOULIER**

**- Conseil d'Administration du Foyer du Jeune Travailleur : Magali LACHASSAGNE,  
Elisa JEANTET MAIRE**

**- Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE)**

Titulaire : Christèle COURSAT

Suppléant : Nicole DUPUY

**- Conseil d'Etablissement des Centres d'Aides par le Travail**

- Moulin du Soleil : Sylvie CHRISTOPHE

- La Praderie : Philippe BERNIS

**- Conseil d'Administration FORET : Pierrette DEZIER**

**- Conseil d'Administration de l'Association Le ROC**

Titulaire : Annie BASTIE

Suppléant : Sylvie NONI

**- Conseil d'Administration des Centres de Long Séjours**

- de Vigeois : Annette COMBASTEIL

- de Beaulieu : Yves JUIN

**- Conseil d'Administration de l'Association Tulle Solidarité**

Titulaire : Pierrette DEZIER

Suppléant : Annie BASTIE

**- Association Point Travail Service**

Titulaire : Annie BASTIE

Suppléant : Pierrette DEZIER

**- Conseil de la Vie Sociale du Foyer d'Accueil La Praderie - CAT ADAPEI Corrèze**

Titulaire : Philippe BERNIS

Suppléant : Yves JUIN

**- Conseil d'Administration du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des  
Familles du Limousin**

Titulaire : Sylvie CHRISTOPHE

Suppléant : Laurette SIEGEL

**- Groupement Régional de Santé Publique**

Titulaire : Pierrette DEZIER

Suppléant : Jean Louis SOULIER

**- Comité des programmes du Groupement Régional de Santé Publique : Jean Louis SOULIER**

**- Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance**

Membre : Monsieur le Maire

**- Commission Communale des Taxis**

Titulaire : Christèle COURSAT

Suppléant : Philippe BERNIS

**- Commission des Foires et Marchés : Christèle COURSAT, Sylvie NONI, Philippe BERNIS, Jean Paul DEVEIX, Laurence SIFAOUI BUISSON**

**- Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme**

Titulaire : Jacques VIREFLEAU

Suppléant : Jean Michel CLAUX

**- Conseil d'Administration de l'Association IMPACT : Christèle COURSAT, Jacques VIREFLEAU**

**- Conseil d'Administration de l'Association Corrèze Expansion**

Titulaire : Christèle COURSAT

Suppléant : Jacques VIREFLEAU

**- Collectif Corrèzien de l'Ethique sur l'Étiquette – Réseau de Villes "Consommatrices éthiques" : Nicole DUPUY**

**- Fédération des Syndicats d'Electrification et de Communes de la Corrèze**

Titulaire : Jean Michel CLAUX - Yves JUIN

Suppléant : Arlette MARTIN CUEILLE - Laurette SIEGEL

**- Commission locale d'évaluation des transferts de charges :**

Titulaire : Alain LAGARDE

Suppléant : Elisa JEANTET-MAIRE

- **Comité de programmation du programme européen LEADER +** : Alain LAGARDE

- **Commission Départementale d'Equipement Commercial**

Titulaire : Christèle COURSAT

Suppléant : Alain LAGARDE

- **Commission Départementale de la Présence Postale**

Titulaire : Philippe BERNIS

Suppléant : Dominique GRADOR

- **Conseil d'Orientation de la SEM Maison du Limousin à Paris**

Titulaire : Arlette Martin CUEILLE

Suppléant : Jacques VIREFLEAU

- **Comité Régional des Transports**

Titulaire : Philippe BERNIS

Suppléant : Annabel MAGALHAES

- **Prévention Routière** : Philippe BERNIS

- **Groupe Technique AGENDA 21** : Nicole DUPUY

- **Conseil d'Administration de LIMAIR** : Annabel MAGALHAES

- **ADIL Corrèze** : Sylvie NONI

- **Conseil Départemental de l'Habitat**

Titulaire : Jacques MARTHON

Suppléant : Sylvie CHRISTOPHE

- **Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement** : Sylvie CHRISTOPHE

- **Conseil d'Administration du PACT CORREZE** : Guy DELMAS

- **SEMABL**

- **Conseil d'Administration** : Michel BREUILH

**- Assemblées Générales :**

Titulaire : Michel BREUILH

Suppléant : Christèle COURSAT

**- Commission Communale des Impôts Directs**

- Représentant du Conseil Municipal

Président : Monsieur le Maire ou Alain LAGARDE

- Commissaires titulaires : 16 (8 seront ensuite retenus par la Direction des Services Fiscaux)

- Commissaires suppléants : 16 (8 seront ensuite retenus par la Direction des Services Fiscaux)

**- Conseil d'Administration de l'association Les Sept Collines**

- Monsieur le Maire, Alain LAGARDE, Elisa JEANTET MAIRE ; Patricia MORATILLE

**- Commission consultative pour la gestion du Théâtre**

- Représentants du Conseil Municipal : Alain LAGARDE, Elisa JEANTET MAIRE, Sylvie CHRISTOPHE, Dominique GRADOR, Patricia MORATILLE

**- Conseil d'Administration de l'association Des Lendemain qui Chantent :** Monsieur le Maire ou Alain LAGARDE

**- Cité de l'Accordéon :**

**- Conseil d'Administration :**

- Monsieur le Maire ou Alain LAGARDE

**- Assemblée Générale :**

- Monsieur le Maire ou Alain LAGARDE

**- Conseil d'Orientation :**

- Monsieur le Maire ou Alain LAGARDE, Elisa JEANTET MAIRE, Sylvie CHRISTOPHE, Patricia MORATILLE

**- Conseil d'établissement du Conservatoire à Rayonnement Départemental**

- Monsieur le Maire ou Alain LAGARDE, Elisa JEANTET MAIRE, Patricia MORATILLE

**- Conseil de discipline du Conservatoire à Rayonnement Départemental :** Alain LAGARDE

**- Conseil d'Administration des communes jumelées du Limousin :** Yves JUIN, Jean Louis RATHONIE, Jacques VIREFLEAU

**- Comités de jumelage :**

- Tulle Smolensk : Yves MEYRIGNAC, Jacques SOULETIE, Marylène DUPUY
- Tulle Schorndorf : Alain LAGARDE, Sylvie CHRISTOPHE, Laurence SIFAOUI BUISSON
- Tulle Burry : Jean Michel CLAUX, Yannik SEGUIN, Christian PRADAYROL
- Tulle Lousada : Annie BASTIE, Annabel MAGALHAES, Michel CAILLARD
- Tulle Renteria : Marylène DUPUY, Jean Louis RATHONIE, Patricia MORATILLE

**- Association française des communes, départements et régions pour la paix :**

Titulaire : Yves JUIN  
Suppléant : Elisa JEANTET MAIRE

**- Centre médico-sportif :**

7 membres désignés par la Ville

- \* 3 élus : Jean Louis SOULIER, Yannik SEGUIN, Laurette SIEGEL
- \* 4 autres personnes dont un médecin

**- Etablissements scolaires :**

**- Edmond Perrier**

Titulaires : Magali LACHASSAGNE, Dominique GRADOR, Laurence SIFAOUI BUISSON

Suppléants : Marylène DUPUY, Jocelyne BUGE CHASTANET, Christian PRADAYROL

**- René Cassin**

Titulaires : Magali LACHASSAGNE, Jean Michel CLAUX, Michel CAILLARD

Suppléants : Marylène DUPUY, Philippe BERNIS, Patricia MORATILLE

**- Victor Hugo**

Titulaires : Laurette SIEGEL, Elisa JEANTET MAIRE, Laurence SIFAOUI BUISSON

Suppléants : Nicole DUPUY, Arlette MARTIN CUEILLE, Christian PRADAYROL

**- Clemenceau**

Titulaires : Sylvie NONI, Patricia MORATILLE

Suppléants : Annette COMBASTEIL, Michel CAILLARD

**- Sainte Marie : Marylène DUPUY**

**- Commissions Consultatives des Services Publics Locaux**

**- Services Eau et Assainissement**

- Représentants de la Ville : Monsieur le Maire, Président de droit, Michel BREUILH, Philippe BERNIS, Yves JUIN, Jean Michel CLAUX, Jean Paul DEVEIX, Yves MEYRIGNAC, Annabel MAGALHAES, Jean Louis RATHONIE, Jacques MARTHON, Michel CAILLARD

- Représentants d'associations :

*Siégeraient jusqu'alors en qualité de représentants d'associations :*

Un représentant de Corrèze Environnement

- Titulaire : 1

- Suppléant : 1

Un représentant des locataires HLM

- Titulaire : 1

- Suppléant : 1

Un représentant des commerçants

Un représentant des Syndicats de Consommateurs

Association pour l'Information et la Défense des Consommateurs Salariés

- Titulaire : 1

Union Départementale des Consommateurs de la Corrèze

- Titulaire : 1

Un ou des représentant(s) des Syndicats salariés

Union Départementale des Syndicats de la Corrèze (FO)

- Titulaire : 1

Syndicat CFDT

- Titulaire : 1

- Suppléant : 1

Des représentants d'associations de quartiers

- Restauration municipale

- Membres de la Commission menus de la Caisse des Ecoles : 5

- Autres membres : représentants d'associations :

- Associations de Parents d'Elèves

- Le Directeur de la Cuisine AVENANCE

- Un délégué Départemental de l'Education Nationale

- **Commission de Réforme :**

Titulaires : Monsieur le Maire, Michel CAILLARD

Suppléants : Annie BASTIE, Christian PRADAYROL

- **Comité Technique Paritaire :**

Titulaires : Monsieur le Maire, Magali LACHASSAGNE, Alain LAGARDE, Jean Paul DEVEIX, Yves MEYRIGNAC, Michel BREUILH, Laurette SIEGEL, Michel CAILLARD

Suppléants : Elisa JEANTET MAIRE, Jacques VIREFLEAU, Arlette MARTIN CUEILLE, Annie BASTIE, Yves JUIN, Yannik SEGUIN, Pierrette DEZIER, Christian PRADAYROL.

#### **- Comité d'Hygiène et de Sécurité**

Titulaires : Dominique GRADOR, Michel CAILLARD

Suppléants : Jean Louis SOULIER, Christian PRADAYROL

#### **- Commission Administrative Paritaire**

- Catégorie A :

- Titulaires : Alain LAGARDE, Yannik SEGUIN, Michel CAILLARD

- Suppléants : Pierrette DEZIER, Sylvie NONI, Christian PRADAYROL

- Catégorie B :

- Titulaires : Alain LAGARDE, Yannik SEGUIN, Annette COMBASTEIL, Michel CAILLARD

- Suppléants : Pierrette DEZIER, Sylvie NONI, Philippe BERNIS, Christian PRADAYROL

- Catégorie C :

- Titulaires : Alain LAGARDE, Yannik SEGUIN, Annette COMBASTEIL, Elisa JEANTET MAIRE, Michel CAILLARD

- Suppléants : Pierrette DEZIER, Sylvie NONI, Philippe BERNIS, Jean Louis RATHONIE, Christian PRADAYROL

#### **- Commission de Sécurité**

- Titulaire : Michel BREUILH, Yves JUIN

- Suppléant : Jean Louis RATHONIE

*Monsieur Bernard COMBES* dit qu'une demande a été formulée par Christian PRADAYROL et Michel CAILLARD concernant la désignation de deux Conseillers Municipaux d'opposition au sein du Conseil Communautaire.

Cette demande a été faite lors d'une rencontre fortuite.

Il préférerait à l'occasion d'une nouvelle demande de cette nature, qu'une rencontre moins aléatoire soit organisée

La majorité avait la possibilité, au vu des résultats obtenus, de n'accorder à l'opposition qu'un seul siège à la Communauté de Communes.

Elle a pris une décision différente mais il convient d'indiquer la nature des discussions qui ont été les siennes. Toutes les positions n'ont pas été identiques.

*Monsieur Alain LAGARDE* précise les conditions dans lesquelles ces deux sièges ont été attribués.

Il rappelle que la Communauté de Communes a été créée en 1993 sous l'impulsion de François HOLLANDE qui a été le créateur de cet Établissement Public de Coopération Intercommunale qui comprenait au départ douze communes puis quinze. Elle en compte aujourd'hui trente six avec 42 000 habitants.

Lui et Dominique GRADOR étant les plus anciens au sein du Conseil Municipal, ont vécu en 1995 une alternance qui avait mis aux responsabilités Raymond Max AUBERT.

A cette occasion, un délégué communautaire devait être désigné pour l'opposition.

Un problème s'est posé. La majorité de 1995 avait décidé de donner une poste à l'opposition mais en choisissant le délégué communautaire qui n'était pas François HOLLANDE mais Jean COMBASTEIL.

Aussi, en 1995 l'opposition avait pris la décision lourde de sens de ne pas siéger au Conseil Communautaire.

Ensuite, la gauche est revenue aux responsabilités en 2001.

Tulle bénéficiait de cinq sièges à la Communauté.

Un siège avait été attribué à Michel CAILLARD. C'est l'opposition qui l'avait désigné.

En 2006, Tulle bénéficiait de dix sièges et un second poste a été attribué à l'opposition. Il fut pourvu par Christian PRADAYROL.

Il rappelle que le nouveau Maire d'Égletons n'a attribué aucun poste à l'opposition dans l'Établissement Public de Coopération Intercommunale qui concerne cette commune.

Il pense qu'il s'agit d'un espace de solidarité où il faut du consensus.

Si les sièges étaient répartis à la proportionnelle, il n'y aurait qu'un délégué de l'opposition au Conseil Communautaire.

Il y a accord pour donner à l'opposition deux sièges au Conseil Communautaire.

Cependant la majorité met en garde car la Communauté est un espace de solidarité certes mais un espace de solidarité où sont stigmatisés les tullistes, les charges de centralité. Il y aurait une volonté de se dégager.

Des réserves sont donc émises.

Il faut une obligation de réserve dans cette assemblée où c'est le consensus qui prévaut.



Les élus doivent faire avancer des projets et les porter en commun.

Par ailleurs, les élus qui s'engagent à siéger au Conseil Communautaire doivent faire acte de présence.

L'attribution des deux sièges à l'opposition a été décidée lors d'une réunion préalable à condition que ces éléments soient respectés.

*Monsieur Michel CAILLARD* dit qu'il ne s'agit pas d'une faveur. C'est une représentativité qui leur paraît normale et qui ne bouleversera pas l'équilibre de la Communauté de Communes.

Quant au consensus sur lequel Alain LAGARDE a beaucoup insisté, il pense que lors de la précédente mandature, tout le monde a fait preuve de solidarité vis-à-vis de ce consensus. Souvent les oppositions étaient plus géographiques que politiques.

Il n'y aura pas de modification par rapport à cela.

La demande a été faite de manière fortuite. L'opposition pensait le faire en séance. Il s'avère que des élus de l'opposition ont rencontré le Maire et lui en ont fait la demande.

Il remercie pour la prise en compte de cette requête.

Christian PRADAYROL souhaite vivement qu'ils soient présents tous les deux dans cette instance.

*Madame Dominique GRADOR* dit qu'elle est, pour sa part, se fait attachée au principe de proportionnalité. Ce n'est pas ce principe qui domine aujourd'hui.

Pendant sept ans, les élus ont travaillé dans un esprit de confrontation mais aussi de concertation.

Il lui semble que la majorité n'a pas usé d'un pouvoir qui lui donnait un rapport de force. L'excellent résultat qu'a enregistré l'équipe sortante tient pour beaucoup à cette façon de concevoir le pouvoir. Cela a été très apprécié des citoyens. Elle pense que c'est dans cet esprit qu'il faut poursuivre.

Elle siège désormais au Conseil Général et elle observe qu'il y a beaucoup de travail à faire pour instaurer cette transparence, cet esprit de concertation, pour que chacun puisse travailler à égalité de droit et dans la représentation de ce qu'a été le vote des électeurs.

*Monsieur Michel CAILLARD* souhaiterait que ne soient pas évoqués le Conseil Général, la commune d'Égletons.

*Monsieur Bernard COMBES* dit que les élus travailleront dans un excellent état d'esprit.

Il fait remarquer que ce choix pour la désignation des délégués communautaires suppose de ne pas désigner un élu de la majorité de plus à la Communauté et donc deux élus se sont dégagés de cette possibilité de travail à la Communauté de Communes. Il demande d'en prendre acte.

Il espère qu'en sera fait l'usage qu'ils attendent tous pour la démocratie et pour le travail en commun.

*APPROUVE à l'unanimité*

## **5- Motion sur la situation au Tibet**

**Le Conseil Municipal de TULLE se déclare très préoccupé par la situation au Tibet. Après des décennies de répression, les tibétains réclament au monde un changement. Le Dalaï Lama appelle à la mesure et au dialogue et sollicite le soutien de la communauté internationale. Le gouvernement chinois doit l'entendre.**

**A l'heure où la Chine va s'ouvrir sur le monde en organisant les prochains jeux olympiques, nous pouvons avoir une influence sur le déroulement de l'Histoire.**

**C'est pourquoi le Conseil Municipal de Tulle s'associe à cette démarche. Il demande au Président Chinois Hu Jintao de se montrer respectueux des droits de l'Homme et de prendre en considération les préoccupations de tous les tibétains.**

*ADOPTÉE à l'unanimité*

*Monsieur Philippe BERNIS* informe qu'est organisée la semaine prochaine à Tulle la Semaine du développement durable (du 1<sup>er</sup> au 7 avril).

Le thème est « Produire et consommer autrement ».

Il invite à participer aux activités. Il signale :

- le 3 avril : une conférence à l'IUT avec la participation de Tulle Urba
- le 5 avril : des promenades seront organisées à Tulle et autour de la Ville : visites d'installations de chauffage solaire, de centrales photovoltaïques
- un nettoyage de la Corrèze avec le Kayak Club
- une découverte pedestre de la Ville
- le dimanche matin est organisée une visite de la Ville de Tulle avec l'aide de la Ligue de Protection des Oiseaux des Villes. Cela permettra de visiter le parc de la Préfecture et de découvrir des oiseaux qui y nichent. C'est un espace protégé de la Ville de Tulle peu ouvert au public
- une promotion est faite sur les transports urbains avec le pass à 1 euros

- le SIRTOM organise des visites de la déchetterie de Mulatet et peut mettre à disposition des composteurs individuels. Cela a pour objet de diminuer le volume des déchets constaté dans les poubelles et de faire en sorte de réutiliser au maximum les déchets.

*Bernard COMBES* donne les dates des prochains Conseils municipaux :

- 10 avril 2008 – 18 heures
  - Vote du budget.  
Il demande aux commissions de se réunir au plus vite pour l'attribution des subventions.  
  
Il rappelle, par ailleurs, aux membres des instances paritaires d'être présents aux réunions, le quorum devant être atteint.
- 24 avril 2008 – 18 heures
  - Séance extraordinaire :
    - Examen des projets architecturaux afférents à la salle de l'Auzelou.  
Choix du maître d'œuvre.
    - Information sur l'état d'avancement du PLU, du PADD.

Pris acte  
Tulle, le 26 Mars 2008  
La séance est levée à 19H00

Le Maire,

Bernard COMBES